



Rives méditerranéennes

5 | 2000

Paysans et pouvoirs local, le temps des révolutions

L'accueil de la Seconde République au village en Ardèche

Éric Darrieux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/97>

DOI : 10.4000/rives.97

ISBN : 978-2-8218-0008-3

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 10 octobre 2000

Pagination : 63-76

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Éric Darrieux, « L'accueil de la Seconde République au village en Ardèche », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 5 | 2000, mis en ligne le 22 juillet 2005, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/97> ; DOI : 10.4000/rives.97

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Tous droits réservés

L'accueil de la Seconde République au village en Ardèche

Éric Darrieux

- 1 *Cet article est un essai construit à partir d'une recherche historique actuellement en cours sur l'étude de la République au village en Ardèche.*
- 2 Le 24 février 1848, la Seconde République est proclamée à la suite de trois journées révolutionnaires parisiennes. A l'impopulaire Monarchie de Juillet succède la République qui fonde sa légitimité sur le suffrage universel masculin, “ aboutissement normal du principe républicain qui voit un citoyen dans tout homme ”¹. Cette innovation est “ proprement révolutionnaire ” souligne René Rémond². En effet, l'Ardèche passe de 1 328 électeurs actifs sous la Monarchie de Juillet à plus de 100 000 inscrits pour les élections législatives de l'Assemblée constituante en avril 1848. Comment ce changement de régime a-t-il été perçu et surtout qu'en attendait-on en Ardèche? Espérait-on voir se concrétiser l'application de la devise républicaine Liberté-Égalité-Fraternité? Comme le faisait remarquer Maurice Agulhon, “ la République survint sur un fond de dépression économique grave et dans une France encore ancienne [...] Il se pourrait que les masses pauvres et revendicatives de 1848 aient été seulement sensibles aux conditions d'interrègne, de vacances ou du moins d'affaiblissement des autorités, occasion propice pour régler des comptes ou s'assurer des avantages avec le plus de chances d'impunité ”³. Il faudrait pouvoir entendre la résonance du terme de république dans les campagnes pour saisir la signification réelle du concept républicain chez les paysans ardéchois de 1848. Le seul événement historique qui pouvait leur servir éventuellement de référence était la proclamation de la Première République en septembre 1792 au lendemain de la victoire de Valmy. Horace Clerc, juriconsulte à Aubenas y fait d'ailleurs explicitement référence dans son *Annuaire de l'Ardèche* de 1850 qu'il date de “ l'an 58 de l'ère républicaine ”. Évoquer l'accueil de la république “ au village ” permet d'apporter quelques éléments de réponse.

“ Vive la République! ”

image La connaissance de l'état de l'opinion semble avoir été une des principales préoccupations du gouvernement provisoire qui a remplacé la monarchie déchue. Dès le 25 février, le ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin adresse une circulaire aux préfets et manifeste son désir de connaître dans les plus brefs délais les réactions provinciales. En Ardèche, les services de la préfecture sont sans nouvelles de l'évolution de la révolution jusqu'au 27 février. Les seules informations qu'ils reçoivent émanent du *Courrier de la Drôme* qui donne le détail des événements parisiens⁴. Le préfet de l'Ardèche informe ses subordonnés qu'il restera à son poste, bien résolu à maintenir jusqu'au dernier moment l'ordre et le respect dus aux lois. C'est aussi la détermination du sous-préfet de Tournon qui note dans son rapport : “ la sous-préfecture jouit du calme le plus parfait, personne ne fait de politique ici, nous ferons de l'ordre ”.

image Si la ville de Tournon baigne dans un calme apparent, la situation est différente à Annonay. Le sous-préfet de l'arrondissement constate que “ l'autorité y est fort critiquée ”⁵. Le 26 février au soir, la maison du député-maire Tavernier est prise pour cible par des manifestants. L'adjoint au maire Alléon, accompagné par une cinquantaine d'hommes de la garde nationale venue rétablir l'ordre, est accueilli par une volée de pierres lancées par les émeutiers. Devant le nombre, il s'oppose à ce que la garde ouvre le feu et se serve des baïonnettes pour rétablir l'ordre. Le sous-préfet lui envoie le renfort d'un détachement de canonniers stationné à Valence. Avec l'appui de cinq cents hommes armés Alléon peut maîtriser la situation et les principaux meneurs de l'insurrection sont rapidement arrêtés.

image Le reste de l'Ardèche n'a pas bougé. “ Aucun service n'a souffert ” selon le rapport du sous-préfet de Largentière en date du 7 mars 1848. A la lecture des sources administratives, si l'installation de la république ne se fait pas dans un “ climat d'attente effervescente ”⁶, elle est proclamée dans tout le département dans une ambiance fraternelle avec des élans de joie et d'adhésion spontanés. Des populations entières manifestent au cours de cérémonies républicaines leur attachement au nouveau régime. “ L'esprit du pays est en général favorable à la République ” ⁷note le commissaire de la République dans un rapport adressé le 23 mars au ministère de l'Intérieur. Le 9 mars 1848, un service funèbre est célébré dans l'église de Privas “ en commémoration des victimes de la glorieuse révolution qui vient de donner la République ”⁸.

image Il est vrai que l'avènement de la République a pu susciter de nouvelles espérances, une croyance en une ère nouvelle de bonheur et de fraternité ainsi qu'en témoignent certaines adresses faites aux commissaires du gouvernement par les notabilités. Le conseil municipal de Saint-Sauveur-de-Cruzières souhaite apporter au nouveau gouvernement le concours dont il a besoin afin “ d'assurer le bonheur de la France notre patrie ”. Au mois d'octobre, le nouveau préfet de l'Ardèche, Eugène Guiter, exprime sa reconnaissance aux populations ardéchoises après deux tournées dans le département : “ j'ai le besoin de laisser aller à vous l'élan de ma reconnaissance et aussi l'expression des confiances que vous m'avez exprimées. La République aura des progrès à réaliser parmi nous. Cette œuvre d'amélioration sera, si Dieu et vos volontés servent mes espérances, votre œuvre autant que la mienne, l'œuvre de tous ”. Cette déclaration du préfet reflète bien cette “ ère des bons sentiments ” où la croyance au progrès s'allie avec la religiosité et le principe d'universalité : “ le peuple et Dieu ” au service de la construction d'un idéal

républicain. Cet esprit de 1848 semble se prolonger en 1849 si l'en croit le journal républicain. Cet esprit de 1848 semble se prolonger en 1849 si l'on en croit le journal républicain *l'Ami du Peuple* relatant l'ambiance de la “ fête nationale ” du 25 février à Vals. Un banquet “ fraternel ” avait réuni cent soixante et une personnes : “ le hasard avait confondu l'habit de bourgeois avec la veste du travailleur, tout le monde rivalisait de politesse et d'urbanité. Quoi de plus ravissant que la pratique de la Fraternité ”. On remarque aussi dans l'assemblée la présence d'un citoyen “ bien connu pour ses opinions légitimistes ”. Des toasts sont portés à la république pendant que l'éloge du drapeau tricolore est fait⁹.

image Un nouvel âge s'ouvrait. On attendait des serviteurs dévoués à la république, des hommes d'élite ayant la fibre républicaine, cette fibre qui compose les fils de trame et de chaîne de la circulaire du ministre de l'Intérieur adressée aux commissaires de la République le 17 juin 1848. “ La République en consacrant l'égalité de droits pour les citoyens a élevé et agrandi les devoirs des fonctionnaires. Le gouvernement doit attendre de ceux qu'il associe à sa mission plus de zèle, plus de dévouement, que n'en pouvait exiger un pouvoir de privilège, ennemi de la liberté. La monarchie a vécu de défiance et de corruption. La république commande la droiture et invite à la confiance. Aujourd'hui, le gouvernement doit reposer sur l'assentiment de la nation tout entière, à cette condition seule l'autorité sera forte, légitime, inébranlable, car les citoyens comprendront qu'elle est une émanation de chacun d'eux et ils la défendront comme leur propre ouvrage, comme l'expression vraie de leur volonté collective. ” Le maire d'Issarlès isolé sur son plateau ardéchois à plus de 900 mètres d'altitude est pénétré de ces principes républicains bien avant que ne paraisse cette circulaire. Le 7 mai 1848, il donnait la définition de sa mission dans une lettre adressée au préfet. Les vertus républicaines qu'il prône sont inspirées des principes démocratiques de l'Antiquité et de 1789. Pour ce maire d'une petite commune du canton de Coucouron “ incrusté de royalisme ”, le véritable républicain c'est “ celui qui est capable de sacrifier son repos et sa fortune, s'il le fallait, pour soutenir la cause commune qui ne peut être mieux gardée que par un gouvernement démocrate ”. Sa charge, il ne la doit qu'à son mérite. Sa mission, il l'a acceptée par “ dévouement à la République née en 1789, restée trop longtemps en léthargie et qui s'est réveillée le 24 février, glorieuse et triomphante ”. Le fondement religieux n'est pas absent de son propos lorsqu'il “ demande à Dieu de rendre cette République désormais éternelle ”. Éthique, équité, probité, mérite, religiosité, tels sont les fondements républicains qui transparaissent en ce début “ d'ère des bons sentiments ”.

3 Des nuages dans un ciel républicain

image Il conviendrait toutefois d'apporter des nuances aux teintes républicaines trop éclatantes de ce tableau idyllique. “ L'illusion lyrique ”, selon l'expression de Philippe Vigier, a ses limites et l'enthousiasme ne fait pas l'unanimité. Ainsi, selon le juge de paix du canton de Saint-Étienne-de-Lugdarès, le maire de Laveyrune petite commune du plateau ardéchois, “ ne ferait aucun cas du gouvernement actuel ”. Il négligerait même d'afficher les bulletins et proclamations qui lui sont adressés par le gouvernement. Des mesures s'imposent donc.

image Dès leur arrivée en fonction, les commissaires du gouvernement provisoire ont dissous et remplacé une partie du personnel administratif, municipal, judiciaire, enseignant. Leur ligne de conduite est toute tracée par les autorités provisoires qui siègent à Paris : “ agir dans l'intérêt de la République ”. Le 26 mars 1848, trois

commissaires ardéchois ¹⁰prennent leur fonction. Pour séparer le bon grain républicain de l'ivraie des ennemis de la république, ils prennent des renseignements auprès des notabilités, juges de paix ou maires dont l'attachement aux principes républicains n'est plus à prouver. Ainsi, par exemple, Émile Filliat, le maire provisoire des Vans donne ses avis sur le personnel municipal en place dans tout le canton des Vans. Le 7 mai 1848, il demande la révocation de Bolze, le maire des Assions, et propose les noms de deux autres candidats qui “ animés d'un esprit franchement républicain et fermement amis de l'ordre, rétabliront la tranquillité de la commune dont elle est privée depuis quelques temps ”.

image Dans un certain nombre de communes l'autorité municipale est contestée par les habitants et l'attention des commissaires est attirée par les rumeurs des populations villageoises dont les clameurs leur parviennent par des pétitions. Le 9 avril 1848, le Conseil municipal de la commune de Planzolles dans le canton de Joyeuse transmet au commissaire de la République la plainte des habitants qui réclament le départ de leur maire, “ considérant qu'il y a longtemps que le bien public ne se fait pas dans la commune ”¹¹. Le 30 avril 1848, selon le rapport du juge de paix de Joyeuse, c'est la commune de Sablières qui réclame à “ grands cris ” le changement de son maire. Il en va de même pour la commune de Banne dans le canton des Vans. Ses habitants expédient une pétition au sous-commissaire de la République pour l'informer que le maire actuel, Bayle, “ ne jouit point de la considération de la grande majorité des habitants de la commune et ce n'est que par l'intrigue et la protection d'un ancien député dont il régit les propriétés ” qu'il se maintient au pouvoir. Cet esprit de clientélisme est également dénoncé le 8 mai 1848 dans une pétition des habitants de Salavas. Ils signalent qu'un nouveau maire vient d'être installé dans la commune contrairement aux voix et aux réclamations unanimes de la population. Le maire ferait usage de son autorité pour favoriser des membres de sa famille lors du partage des propriétés communales.

image La révocation des autorités municipales réveille des passions dont le feu couvait sous la cendre. Des municipalités apparaissent divisées entre deux tendances, en deux partis opposés dont l'affrontement vient de briser le semblant d'harmonie et de concorde qui régnait au village. Le 2 mai 1848, le maire de La Chapelle-Grailhouse signale au commissaire de la République les intrigues fomentées par l'ancien maire qui fait circuler des pétitions visant à la destitution de l'autorité municipale en place. Plusieurs personnes auraient signé en blanc sur un papier vierge. Certaines personnes ont été abusées en se laissant dire que leur signature servirait à effectuer des réparations dans la commune. Le maire de Saint-Jean-de-Pourcharesse adresse, au lendemain des élections législatives d'avril 1848, un rapport de la situation de sa commune au sous-commissaire de Largentière. Il dénonce les manœuvres de certains de ses administrés qui cherchent à le déstabiliser et souligne “ la division et le trouble qu'enfanterait son changement dans cette commune qui a été très unie depuis 18 ans qu'il l'administre ”. Le 19 mars 1848, à Orgnac dans le canton de Vallon, Pradier, le nouveau maire, accompagné d'une dizaine de ses proches, se rend chez l'ancien maire “ pour lui arracher de force le sceau de la mairie sans même vouloir accuser récépissé ”. Son action suscite une levée de boucliers d'une partie des habitants de la commune qui se traduit par l'envoi d'une pétition au commissaire provisoire : “ Le citoyen Pradier propriétaire vient d'être nommé maire. Les soussignés vivement pénétrés [sic] de cette nomination viennent solliciter de votre impartialité et de votre justice de vouloir bien révoquer cette nomination attendu qu'elle est entièrement contraire au vœu de la grande majorité des habitants de la commune.

Cette nomination a rappelé à leurs souvenirs les tracasseries sans nombre et les vexations dont ils furent l'objet pendant la première administration de Pradier, vexations qui amenèrent la destitution de celui-ci et la dissolution de ce conseil municipal en 1837 par ordonnance royale”.

image Deux partis s'affrontent ouvertement et les autorités provisoires en fonction ont bien du mal à distinguer ceux dont l'attachement au régime républicain est sincère. Reprenons l'exemple de Bayle notre maire de Banne très malmené par une pétition demandant sa destitution. Les habitants de Banne lui reprochent notamment d'être le “ client ” de l'ancien député et espèrent que “ justice leur sera faite enfin sous un gouvernement qui repousse l'intrigue et la protection mendrée ”. Les auteurs de cette pétition pincant une corde sensible du credo républicain. Mais sont-ils vraiment républicains? Selon les renseignements transmis par Émile Filliat le maire des Vans, Bayle est certes un maire déjà en fonction sous l'ancienne monarchie mais “ il importe à la cause de la république de conserver ceux qui ne peuvent être mieux remplacés et de n'accueillir la demande de faux républicains ”. La pétition en question qui accuse Bayle de clientélisme est à l'initiative de Perrussel qui sollicite les fonctions de maire à Banne. Selon le maire des Vans, ce dernier n'y a aucun droit par ses opinions qui seraient plutôt hostiles à la République.

image Les changements de municipalité se font donc parfois de façon mouvementée. Lorsque l'autorité municipale est très contestée, les populations villageoises peuvent devancer la décision officielle des commissaires en prenant elles-mêmes des mesures pour révoquer de manière radicale leurs anciens dirigeants. Ainsi à Borne, le 28 mars 1848, le nouveau maire Jean Ranc relate les événements aux “ citoyens député de la République ” en résidence à Privas. “ En vertu de la circulaire du ministre de l'Intérieur, les citoyens de la commune se sont assemblés pour procéder à l'élection d'un maire et d'un adjoint provisoires, ils avait été mécontent [sic] de leur maire. C'est pour cela qu'ils [sic] ont été bien aise de trouver occasion [sic] de le changer, d'autant [sic] plus qu'il [sic] paraît ne pas bien aimer la république ”¹². Deux personnes auraient été battues à coups de barre au cours des troubles suscités par la nomination du nouveau maire. Selon le rapport des nouveaux élus, “ l'ancien maire voulait à toute force être nommé de nouveau ”. Les autorités républicaines s'en inquiètent auprès du juge de paix du canton de Saint-Étienne-de-Lugdarès : “ cette manière de procéder n'étant pas régulière et l'autorité ne pouvant sanctionner de pareils actes, je vous prie de prendre des renseignements et de m'indiquer la personne qu'il conviendrait de placer à la tête de l'administration municipale de cette commune afin de concilier les exigences des deux partis. Les candidats devront être choisis parmi les personnels dévoués à la république et par conséquent à l'ordre et aux lois qui n'ont pas été abrogés ”.

image La révolution parisienne a donc engendré des espoirs mais a suscité aussi une certaine agitation en Ardèche. Quelles explications peut-on donner à ces troubles?

Les raisons d'une agitation

image Tout d'abord elle est circonscrite dans l'espace et intéresse principalement les communes des Cévennes vivaroises. Ces troubles sont favorisés par les mesures de révocation des anciennes autorités prises par les commissaires envoyés par Ledru-Rollin. Éric Teyssier ¹³constate une permanence de cette géographie de l'agitation quand il met

en relation la carte des troubles de ces régions en 1848 avec celle de la révolte populaire des Masques armés de 1783 ou de celles des insurgés du Camp de Jalès.

image La deuxième remarque concerne la morale républicaine. Pour un certain nombre de communes, le gouvernement républicain est le garant de l'égalité, de la justice et de l'équité et ce principe républicain d'égalité est souvent mis en avant. Les citoyens attendent de leurs dirigeants une éthique politique en étroite relation avec la dignité de leur charge. Le clientélisme et les passe-droits sont rejetés. A Salavas dans le canton de Vallon, les habitants refusent les privilèges que le maire en place s'octroie. Selon la pétition transmise au commissaire de la République en date du 8 mai 1848, le maire aurait revendiqué deux lots pour le compte des membres de sa famille lors du partage des propriétés communales, " tandis que trente citoyens, tous enfants de Salavas, ayant absolument les mêmes titres et les mêmes droits se voient inhumainement frustrés du bénéfice du partage sans doute parce qu'ils sont moins riches ou qu'ils paraissent être dans l'impossibilité d'en référer à l'autorité compétente ".

image Les communautés villageoises rejettent aussi ceux qui par leurs actions ont porté atteinte à un idéal d'harmonie et de concorde au sein de la vie du village. A Saint-Sauveur-de-Cruzières dans le canton des Vans, le 15 mars 1848, une " assemblée nationale " d'environ 50 à 60 hommes, composée de notables du pays procède à un renouvellement provisoire des autorités administratives de la commune " attendu que les anciennes sont avilies aux yeux des citoyens par leurs actes de discorde et de zizanie et de plus par leurs sympathies avec l'ancien gouvernement ". Ces principes républicains de vertu et de probité doivent être également l'apanage des ministres du culte. Le 22 juin 1848, le maire de Freyssenet adresse au commissaire de la République les griefs de ses administrés contre le curé de la paroisse et demande " un guide vertueux et éclairé " pour la " bouillante jeunesse " des montagnes. Il est vrai que la paroisse est sans prêtre et frappée d'interdit depuis que la " bouillante " population de Freyssenet a expulsé son desservant. Celui-ci aurait eu depuis 19 ans une conduite indigne et aurait semé la discorde au sein de la commune¹⁴.

De l'utilisation du principe républicain

image S'il y eut relativement peu de communes dont les dirigeants affichèrent leur hostilité au nouveau régime, certaines notabilités peu favorables à la cause républicaine jouèrent sur les symboles et les institutions républicains pour les utiliser à leur avantage. Ainsi le suffrage universel, fondement de la république, servit parfois de paravent pour officialiser des actions irrégulières. A Lanas, dans le canton de Villeneuve-de-Berg, la nuit du 24 au 25 avril 1848 est le théâtre " de scènes affreuses de désordre " au cours desquelles des coups de feu furent tirés. Trois individus se sont emparés du pouvoir municipal par la violence. Les trois auteurs de ce coup de force institutionnel auraient ensuite exercé les pouvoirs municipaux en rébellion aux ordres du procureur de la République et entériné de fait leur action par leurs élections au suffrage populaire. Selon le témoignage de l'instituteur de la commune ¹⁵ils auraient bénéficié de l'appui du curé de la paroisse : l'allocution du prêtre juste avant les élections municipales, aurait eu une incidence sur le résultat du vote. Le suffrage universel semble aussi être un leurre pour le maire de La-Chapelle-Grailhouse. Le 17 juin 1848, dans une lettre au sous-commissaire de Largentière, il soulignait les liens de parenté et le clientélisme qui unissent les membres

de sa commune, “ presque tous sont parents ou alliés ou débiteurs ou fermiers les uns des autres. Il en résulte que les suffrages sont vendus, enchaînés et accaparés d'avance ”.

image Au-delà de la pratique électorale, certaines manifestations sont récupérées. Les manifestations populaires de l'adhésion des communes à la République s'exprimèrent souvent par la plantation d'arbres de la liberté. Élie Reynier ¹⁶note que ces manifestations furent toujours un élan spontané de joie, faites un peu partout dans l'enthousiasme des premiers jours. Pourtant quelques-unes furent émaillées d'incidents. S'agirait-il de communes hostiles à l'idée républicaine? L'exemple de Burzet chef-lieu de canton, permet de saisir toute l'ambiguïté de telles manifestations. Le 1er mai 1848, le lieutenant de gendarmerie signale au commissaire de la République en résidence à Privas les troubles qui se sont produits dans cette commune. De Bernardy, le capitaine de la garde nationale, accompagné d'une partie de la compagnie en armes, a fait planter un arbre de la liberté sans l'autorisation du maire. Ce dernier demande l'intervention de la brigade de gendarmerie de Montpezat pour disperser cette manifestation non autorisée car la tension est grande. Selon des sources officielles, de Bernardy aidé de son père a tenté de mobiliser les populations du canton dans les jours qui précédèrent cette manifestation. Le sous-commissaire de la République en résidence à Largentière est informé “ qu'une collision sanglante pourrait avoir lieu si l'autorité manquait de force ”. Le 30 avril, la confrontation attendue a lieu le jour de la plantation de l'arbre de la liberté. Garde nationale et brigade de gendarmerie se font face. La garde nationale refuse de se retirer et il en résulte une échauffourée au cours de laquelle l'écharpe de l'adjoint au maire est arrachée. La gendarmerie pour éviter toute effusion de sang ¹⁷abandonne la place. Le couple Bernardy-Arnaud est au centre de cette polémique. Pour tenter de faire la lumière sur ce conflit de personnes, il convient de dresser un état des lieux de la situation politique de la commune de Burzet. A la tête de la municipalité se trouve provisoirement le notaire Arnaud qui, le 5 mars 1848, fait état de “ l'élan spontané de l'enthousiasme républicain de sa commune, enthousiasme d'autant plus ardent qu'il avait été plus comprimé ”¹⁸. Mais Arnaud est en conflit avec le très influent de Bernardy, juge de paix suspendu de ses fonctions le 21 avril 1848. Ce noble ¹⁹ne reconnaît aucunement au commissaire de la République le droit de le révoquer de ses fonctions. La portée symbolique de cet événement peut être ainsi mise en évidence et déchiffrée à plusieurs échelles. Au niveau local, il y a la tentative de récupération de la manifestation populaire d'adhésion républicaine de la plantation des arbres de la liberté. Ici, elle est orchestrée par un noble, de Bernardy, que l'on peut supposer opposant traditionnel à la République. Cette manifestation sert ici surtout de contestation de l'autorité municipale et donc de la légitimité du maire en place. A l'échelle nationale, elle permet aussi de s'opposer aux forces de l'ordre : la gendarmerie, garante de l'ordre républicain est obligée d'abandonner la place à la contestation. L'autorité du Commissaire Volsi Arnaud-Coste représentant de la République dans le département est testée. Confronté à l'événement et après avoir reçu une délégation des habitants de Burzet, il décide de prononcer la dissolution du conseil municipal de Burzet et ce malgré les mises en garde du sous-commissaire de Largentière qui préconisait la réserve dans ce canton si divisé : “ donner raison à un parti contre l'autre, c'est presque toujours manquer le but, la neutralité est en général l'attitude la plus convenable ”²⁰. Dans cette affaire, c'est le parti de de Bernardy qui marque des points. Le sous-commissaire est en effet informé que la dissolution du conseil municipal est considérée par les partisans de de Bernardy comme une “ grande et éclatante victoire obtenue sur les adversaires ”. L'autorité redoute même que cette mesure ne fasse “ monter leur satisfaction jusqu'à l'insolence et la provocation ”. Nous

pourrions arrêter nos investigations ici mais il nous faut remonter plus loin dans le temps pour comprendre l'origine de ce conflit. Ce n'est pas l'arrivée de la république au village qui provoque ces antagonismes de personnes. 1848 ne fait que les réactiver car ils ont une origine souvent lointaine. De Bernardy et Arnaud sont d'anciens amis mais leur première rivalité émerge en 1845 lors de leur candidature réciproque pour remplacer un conseiller général démissionnaire. Le sous-préfet constatait déjà que “ des motifs particuliers désunissent ces deux messieurs qui jusque là avaient vécu en bonne intelligence. L'animosité de M. de Bernardy est telle qu'il vient de faire contre son ancien ami une information judiciaire sur des faits qui se rattachent à sa fonction de notaire. Les passions ainsi agitées entre les deux chefs ne manqueraient pas de rejaillir sur leurs partisans et de produire de fâcheux résultats ”.

image Que nous enseignent ces quelques exemples sur l'avènement de la république en Ardèche? Tout d'abord qu'il est nécessaire de porter un “ nouveau regard ”²¹ pour étudier cette période d'expérience républicaine. Les exemples présentés ici ont été sélectionnés parmi un corpus trouvé dans la série M des archives départementales. Cette série a été épuisée par les historiens et chacun selon sa problématique met en évidence telle ou telle source. Porter un nouveau regard signifie qu'il n'est pas question de réécrire une histoire événementielle de la Deuxième République en Ardèche. Cette histoire existe déjà : *la Seconde République dans l'Ardèche* d'Élie Reynier²² demeure “ le ” livre sur la question ainsi que le fit remarquer Jean-Luc Mayaud dans sa préface à la réédition de cet ouvrage pour la commémoration du 150e anniversaire de 1848 en Ardèche. Il faudrait peut-être donc appliquer une autre méthode historique pour entrer dans l'univers de ces paysans “ qui n'ont pas fait la révolution mais qui ont vécu la République ”²³. L'investigation historique doit tirer parti de toutes les sources nécessaires pour identifier les réseaux de relations prenant en compte la dimension de l'expérience sociale des acteurs historiques dans le temps sans pour autant réduire cette recherche à une juxtaposition d'histoires particulières. L'histoire politique et économique au village se lit aussi dans l'étude du cadastre villageois, dans le registre des hypothèques, dans les archives notariales et celles du juge de paix, mais aussi dans les tables décennales de l'état civil. Pour démêler ces écheveaux de relations qui lient les acteurs sociaux, il faudrait tenter d'appliquer à l'histoire politique les techniques de recherche de la “ micro-histoire ” sociale. Ne court-on pas le risque d'atomiser la réflexion historique? C'est peut-être effectivement là le défi à relever, mais de nouvelles problématiques de recherche s'ouvrent avec cette “ communalisation de l'histoire rurale ”²⁴.

NOTES

1. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Nouvelle histoire de la France contemporaine, Seuil, 1973, p. 16.
2. René Rémond, *La vie politique en France 1848-1879*, Armand Colin, 1969, p. 33.
3. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage...*, *op. cit.*, p. 37.
4. Rapport du sous-préfet de Tournon au préfet en date du 27 février 1848.

5. ADA 6M52.
6. Maurice Agulhon, *op. cit.*
7. Brouillon d'un rapport au ministre de l'Intérieur le 23 mars 1848. ADA 2M273.
8. *Courrier de la Drôme* du 11 mars 1848.
9. ADA 2M338. Le citoyen qui au moment de l'éloge du drapeau tricolore avait répondu "vive le drapeau bariolé" est toutefois expulsé malgré ses tentatives de justification.
10. Le juge de Privas Paul-Mathieu Laurent, de Bourg-Saint-Andéol; l'avocat Volsi Arnaud-Coste, de Saint-Pierreville; l'avocat Auguste Gleizal, d'Antraigues.
11. ADA 2M676.
12. ADA 3M268.
13. Journée d'étude Telemme du 03/02/1999, Aix-en-Provence. Éric Teyssier, Université Paul Valéry, Montpellier.
14. ADA 2M43.
15. Le maire de Lanas en date du 6 septembre 1848. ADA 2M43.
16. Historien local ardéchois auteur d'un livre sur la *Seconde République dans l'Ardèche* publié en 1948.
17. PV de l'émeute de Burzet du 30 avril 1848. 5M 10.
18. Élie Reynier, *op. cit.*, p. 53.
19. Titre de noblesse acquis en 1771 par Jean Bernardy après le rachat au marquis de Chanailleilles de la seigneurie de Saint-Cirgues et du titre de baron des Éperviers. Source : Éric Teyssier, Université Paul Valéry, Montpellier.
20. Rapport du sous-commissaire de Largentière au citoyen commissaire de Privas en date du 4 mai 1848. 5M 10.
21. Voir "1848, nouveaux regards", *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, n° 15, 1997/2.
22. Élie Reynier, *La Seconde République dans l'Ardèche*, Fédération des Œuvres laïques de l'Ardèche, 1948, réédition 1998, 222 pages.
23. Selon l'expression de Jean-Luc Mayaud, professeur d'histoire contemporaine, Université Lumière Lyon 2, Centre Pierre Léon. Journée d'études du 3 février 1999, *Paysans et pouvoir local : le temps des révolutions*. Université de Provence. MMSH. Direction Christine Peyrard.
24. Selon l'expression de Jean-Luc Mayaud, *op. cit.* Titre d'un article à paraître dans Catherine Brice et Gilles Pécout (dir.), *La politisation des campagnes en Europe au XIXe siècle. Actes du colloque de Rome, 20-22 février 1997*, Rome, Mélanges de l'École française de Rome, 1999.

INDEX

Mots-clés : histoire, rural

Index géographique : Provence

Index chronologique : XIXe siècle

AUTEUR

ÉRIC DARRIEUX

Doctorant, Université Lumière - Lyon 2, Centre Pierre Léon